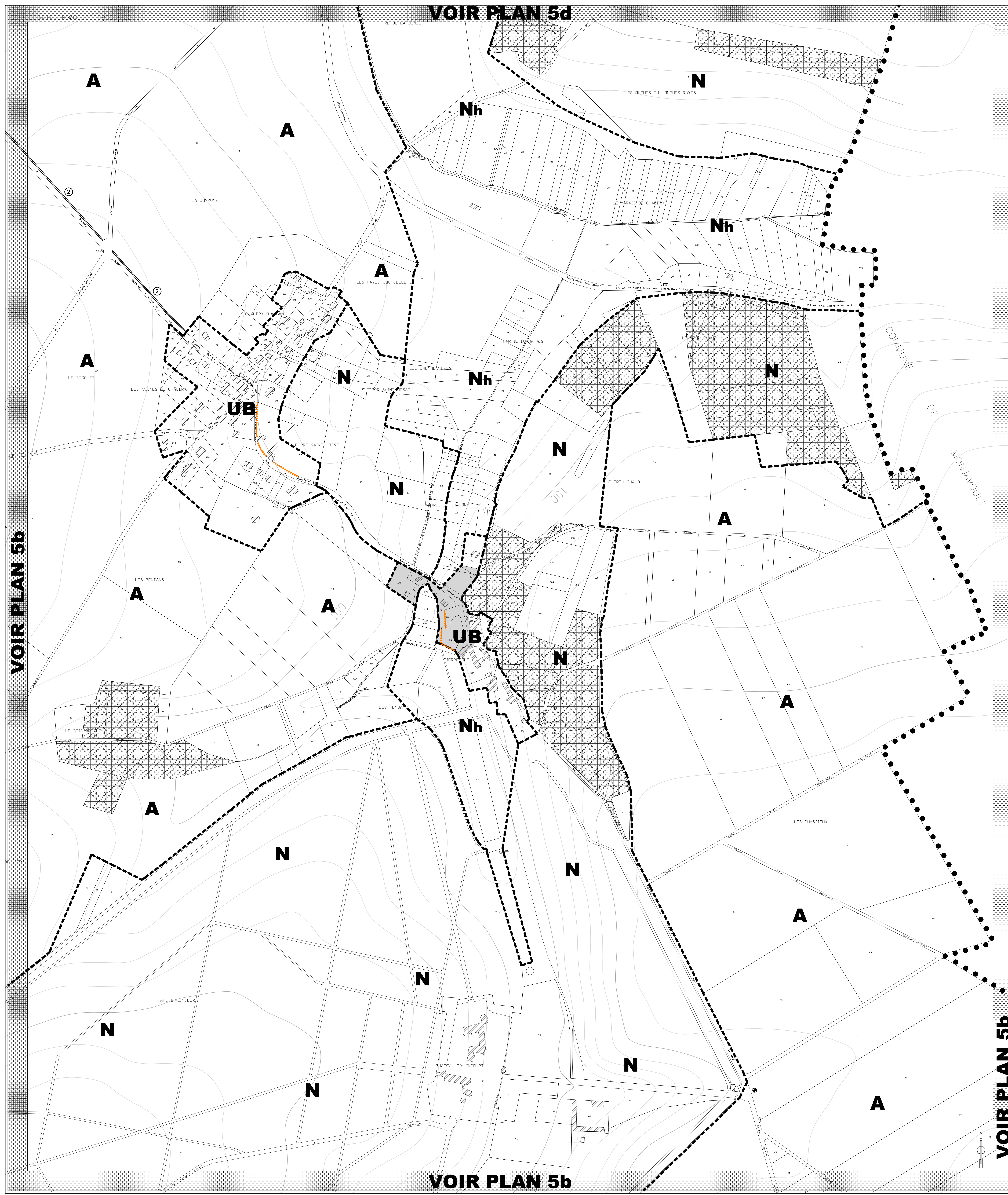


VOIR PLAN 5b



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ~ Courbes de niveau
- ▨ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer en application des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme
- ① Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- ◆◆◆◆ Mur à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ⊕ Calvaire à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à des dispositions particulières en raison du risque de remontées de nappe
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- UB** Zone urbaine présentant une mixité du bâti
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Nh** Secteur naturel humide

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25 contact@urbaservice.fr

Commune de

PARNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT PROVISOIRE

ARRET Vu pour être annexé à la délibération en date du : 12 OCT. 2017

5e

REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
 "Hameaux de Chaudry et de Pierrepont"
 Echelle : 1/2000e